

349551-2026 - Mise en concurrence

France – Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux – Aéroport Paris le Bourget -
Affaire n°420114 - Marché de conception-réalisation-contrôle-maintenance d'une aire de jeux
pour enfants

OJ S 97/2026 21/05/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Travaux

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: AEROPORTS DE PARIS

Adresse électronique: dhatb@adp.fr

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité de l'entité adjudicatrice: Activités aéroportuaires

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Aéroport Paris le Bourget - Affaire n°420114 - Marché de conception-réalisation-contrôle-maintenance d'une aire de jeux pour enfants

Description: La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de conception-réalisation, avec en tranche optionnelle le contrôle et la maintenance, d'une aire de jeux emblématique pour enfants, dans le cadre du projet de réaménagement de l'esplanade du Bourget en lien avec l'arrivée de la ligne 17 du Grand Paris Express.

Identifiant de la procédure: 750ca8a4-38e1-4696-b5ec-394ec095d38a

Identifiant interne: SPA022702

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: A ce stade, seul un dossier de candidature est attendu.

La consultation s'exerce en deux phases : Une première phase dite "d'appel à candidature"

qui vise à la sélection des candidats. Les candidats ne doivent pas remettre d'offre mais doivent fournir les documents précisés dans le présent avis JOUE. Les documents mis à disposition des candidats ne constituent pas le DCE final et sont susceptibles d'évoluer ou d'être précisés au DCE final qui sera remis aux candidats admis à soumissionner lors de la phase d'appel d'offre. Les candidatures devront être déposées sur le site <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

La séance d'ouverture des candidatures n'est pas publique. Sur le site <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>, les candidats peuvent également consulter le mode opératoire accessible depuis la page d'accueil. En cas de problème lié à l'utilisation du portail achats vous pouvez contacter le support téléphonique au +33149754321 (0,34 EUR/min). Si le candidat envisage de faire réaliser les prestations par une structure dédiée juridiquement distincte, il doit l'indiquer dans l'acte de candidature. Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue: - soit à une entreprise unique, - soit avec les entreprises groupées conjointes, chacune engagée pour sa partie de travaux et le mandataire solidaire du groupement assurant la coordination, - soit en entreprises groupées solidaires, chacune engagée pour la totalité du marché en cas de défaillance de la ou des autres entreprises. Une deuxième phase dite

"d'appel d'offre" au cours de laquelle les candidats retenus à l'issue de la précédente phase seront invités à soumettre une offre sur la base du dossier de consultation. Ainsi, après la clôture de la phase candidature Aéroports de Paris invitera, par courrier électronique (émis par courriel du nom de domaine : @adp.fr.), les candidats retenus à présenter une offre et à venir télécharger, sur leur espace personnel accessible depuis le portail achats <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr> (page d'accueil > cadre mes consultations), les pièces listées au règlement de la consultation. Les négociations pourront être organisées en plusieurs tours successifs et n'être poursuivies qu'avec le ou les candidats ayant présenté la ou les offres les plus intéressantes. Cette appel d'offres est subdivisée en deux phases : Phase 1 : analyse des offres par le Comité Technique Les 5 candidats retenus à l'issue de l'appel à candidature seront invités à remettre une proposition contenant les éléments indiqués à l'article 4 du présent règlement de consultation. La phase 1 est décomposée comme suit : • Assimilation du contexte, analyse des documents de la consultation et visite de site par les 5 candidats et établissement de leur proposition • Remise des offres par les 5 candidats conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement de la consultation • Analyse des offres et audition des candidats et négociation des offres par un Comité Technique regroupant Aéroports de Paris, sa maîtrise d'œuvre et éventuellement l'Architecte des Bâtiments de France A l'issue des négociations les candidats seront invités à remettre une ultime offre. Ces offres seront analysées et notées en application des critères de notations indiqués à l'article 5 pour la phase 1 par le Comité Technique. A l'issue de cette analyse multicritère, les 2 offres les mieux classées seront retenues pour la phase 2 des négociations et seront présentées au jury Phase 2 : présentation des propositions des 2 finalistes et désignation du lauréat par le Jury Les propositions finales des 2 candidats finalistes seront présentées à un Jury composé de représentants d'Aéroports de Paris et de ses partenaires du projet et du territoire. La composition du Jury sera précisée à cette étape aux deux finalistes. Ces présentations se feront sous la forme d'une audition / négociation avec les candidats finalistes par le Jury. Le Jury procédera à la désignation du lauréat parmi les deux en application des critères de notations indiqués à l'article 5 pour la phase 2. Le marché de conception, réalisation, contrôle et maintenance pour l'aire de jeux sera alors signé entre le lauréat et Aéroports de Paris selon les termes de la proposition finale présentée au Jury. Précisions pour les phases : Les phases 1 et 2 s'entendent aussi avec la cession, de manière exclusive, de tous les droits patrimoniaux (reproduction et de représentation) sur les créations techniques, voire artistiques, attachées aux travaux objets de la présente consultation, tels que les esquisses, les plans, les concepts, les spécifications techniques, les perspectives, les photographies ou de toutes autres réalisations concrètes, sans que cette liste ne soit limitative. Cette cession emporte transfert au profit d'Aéroports de Paris, au fur et à mesure de leur production, de l'exclusivité des droits patrimoniaux sur toutes les créations, inventions et titres de propriété intellectuelle tels que brevets, dessins et modèles, et/ou droits d'auteurs.

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45112723 Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux

Nomenclature complémentaire (cpv): 43325000 Équipement de parcs et de terrains de jeux, 50870000 Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Le Bourget

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Les documents de la consultation sont disponibles à l'adresse <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr> à compter de la publication de l'avis d'appel à la concurrence. Les critères d'attribution sont consultables dans le Règlement de Consultation. Calendrier prévisionnel de consultation : Sélection des candidats et transmission du DCE aux candidats retenus : semaine 26 2026 Remise des offres 1 : semaine 35 2026

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Aéroport Paris le Bourget - Affaire n°420114 - Marché de conception-réalisation-contrôle-maintenance d'une aire de jeux pour enfants

Description: La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de conception-réalisation, avec en tranche optionnelle le contrôle et la maintenance, d'une aire de jeux emblématique pour enfants, dans le cadre du projet de réaménagement de l'esplanade du Bourget en lien avec l'arrivée de la ligne 17 du Grand Paris Express. Les candidats retenus seront invités à présenter leur proposition technique, esthétique et financière. Celle-ci doit être conforme aux pièces du présent règlement et à la réglementation et aux normes françaises et européennes applicables pour les aires de jeux pour enfants, tout en étant en cohérence avec :

- le projet de réaménagement de l'esplanade en lien avec l'arrivée de la ligne 17 ;
- l'histoire du site, en particulier avec la présence de l'aéroport du Bourget et du Musée de l'Air et de l'Espace ;
- la mise en valeur de la façade du Musée de l'Air et de l'Espace et de la figure de l'Oiseau Blanc protégées au titre des monuments historiques.

Le niveau de détails attendu pour cette consultation devra être suffisant pour comprendre les intentions esthétiques et techniques (matériaux, formes, couleurs, respect des normes, etc.), la cohérence avec le projet d'esplanade, la prise en compte des interfaces techniques et la conformité à la réglementation. La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la commande publique. Elle est passée en procédure adaptée, en application des articles L.2123-4. La procédure envisagée par Aéroports de Paris se déroule dans les conditions fixées par le présent Règlement de la Consultation :

- la sélection des candidatures dans les conditions définies dans l'avis de publicité ;
- une phase de négociation avec les candidats admis et invités à remettre une offre ;
- une phase de sélection du lauréat par un Jury parmi les 2 candidats finalistes.

Phase 1 : analyse des offres par le Comité Technique Les 5 candidats retenus à l'issue de l'appel à candidature seront invités à remettre une proposition contenant les éléments indiqués à l'article 4 du présent règlement de consultation. La phase 1 est décomposée comme suit :

- Assimilation du contexte, analyse des documents de la consultation et visite de site par les 5 candidats et établissement de leur proposition
- Remise des offres par les 5 candidats conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement de la consultation
- Analyse des offres et audition des candidats et négociation des offres par un Comité Technique regroupant Aéroports de Paris, sa maîtrise d'œuvre et éventuellement l'Architecte des Bâtiments de France A l'issue des négociations les candidats seront invités à remettre une ultime offre. Ces offres seront analysées et notées en application des critères de notations indiqués à l'article 5 pour la phase 1 par le Comité Technique. A

l'issue de cette analyse multicritère, les 2 offres les mieux classées seront retenues pour la phase 2 des négociations et seront présentées au jury Phase 2 : présentation des propositions des 2 finalistes et désignation du lauréat par le Jury Les propositions finales des 2 candidats finalistes seront présentées à un Jury composé de représentants d'Aéroports de Paris et de ses partenaires du projet et du territoire. La composition du Jury sera précisée à cette étape aux deux finalistes. Ces présentations se feront sous la forme d'une audition / négociation avec les candidats finalistes par le Jury. Le Jury procédera à la désignation du lauréat parmi les deux finalistes. Le marché de conception, réalisation, contrôle et maintenance pour l'aire de jeux sera alors signé entre le lauréat et Aéroports de Paris selon les termes de la proposition finale présentée au Jury. Précisions pour les phases : Les phases 1 et 2 s'entendent aussi avec la cession, de manière exclusive, de tous les droits patrimoniaux (reproduction et de représentation) sur les créations techniques, voire artistiques, attachées aux travaux objets de la présente consultation, tels que les esquisses, les plans, les concepts, les spécifications techniques, les perspectives, les photographies ou de toutes autres réalisations concrètes, sans que cette liste ne soit limitative. Cette cession emporte transfert au profit d'Aéroports de Paris, au fur et à mesure de leur production, de l'exclusivité des droits patrimoniaux sur toutes les créations, inventions et titres de propriété intellectuelle tels que brevets, dessins et modèles, et/ou droits d'auteurs.

Identifiant interne: SPA022702

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45112723 Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux

Nomenclature complémentaire (cpv): 43325000 Équipement de parcs et de terrains de jeux, 50870000 Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

Options:

Description des options: Le futur marché comportera une tranche ferme et une tranche optionnelle : - Tranche optionnelle 1 : conception et réalisation de l'aires de jeux - Tranche optionnelle 2 : contrôles et à la maintenance

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Aéroport Paris le Bourget

Ville: Le Bourget

Code postal: -

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 12 Mois

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 5

Autres informations sur le renouvellement: La décision d'affermissement de la tranche optionnelle se fera dans les conditions définies dans le marché.

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui
Informations complémentaires: Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue: - soit à une entreprise unique, - soit avec les entreprises groupées conjointes, chacune engagée pour sa partie de travaux et le mandataire solidaire du groupement assurant la coordination, - soit en entreprises groupées solidaires, chacune engagée pour la totalité du marché en cas de défaillance de la ou des autres entreprises.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Chiffre d'affaires annuel général

Description du critère de sélection: Les candidatures seront examinées en tenant compte des garanties financières. Le candidat devra remettre les documents et informations suivants : -

Chiffre d'affaires des trois dernières années dans le domaine d'activité concerné, et en particulier sur l'aménagement d'aires de jeux pour enfants emblématiques. Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750 000€. - Capacité technique : Capacité technique du candidat à réaliser des aires de jeux emblématiques pour enfants notamment dans des sites remarquables, dont références et CV sur des projets similaires - Lettre de motivation présentant le candidat et ses motivations sur la présente consultation - Dossier de présentation du candidat Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue: - soit à une entreprise unique, - soit avec les entreprises groupées conjointes, chacune engagée pour sa partie de travaux et le mandataire solidaire du groupement assurant la coordination, - soit en entreprises groupées solidaires, chacune engagée pour la totalité du marché en cas de défaillance de la ou des autres entreprises. Le nombre de candidats est limité à 5.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Le candidat devra soumettre un document présentant sa capacité technique, un dossier de présentation ainsi qu'une lettre de motivation. Le candidat devra également transmettre : - la fiche de renseignement entreprise (FRE) - un Kbis de moins de 3 mois (ou équivalent) ; - l'engagement par lequel le candidat certifie qu'il n'entre pas dans l'un des cas visés par le Règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, en particulier les dispositions du 1) de l'article 5 duodécies dudit règlement ; - l'engagement par lequel le candidat certifie qu'il respecte les régimes d'interdiction d'importation de produits en provenance de Russie ou de Biélorussie en vertu des règlements (UE) 833/2014 du 31 juillet 2014 et le règlement (UE) 765/2006 du Conseil du 18 mai 2006

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de la procédure:

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner: 26/06/2026

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 16/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les prestations pourront être réalisés de nuit en zone réservée

Un accord de confidentialité est requis: non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue: - soit à une entreprise unique, - soit avec les entreprises groupées conjointes, chacune engagée pour sa partie de travaux et le mandataire solidaire du groupement assurant la coordination, - soit en entreprises groupées solidaires, chacune engagée pour la totalité du marché en cas de défaillance de la ou des autres entreprises.

Arrangement financier: /

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Judiciaire de Paris ou Greffe du Tribunal de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel pouvant être exercé dès le début de la procédure de passation et jusqu'à la signature du marché (article 5 de l'ordonnance du 7 mai 2009). Référé contractuel pouvant être déposé après la signature du marché (article 11 de l'ordonnance du 7 mai 2009). Recours en nullité (relative ou absolue) : 5 ans. "

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: AEROPORTS DE PARIS

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: AEROPORTS DE PARIS

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal Judiciaire de Paris ou Greffe du Tribunal de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: AEROPORTS DE PARIS

Organisation qui traite les offres: Tribunal Judiciaire de Paris ou Greffe du Tribunal de Paris

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: AEROPORTS DE PARIS

Numéro d'enregistrement: 552016628

Département: DHATB

Adresse postale: 1 rue de FRANCE

Ville: Tremblay en FRANCE

Code postal: 93290

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Point de contact: DHAT

Adresse électronique: dhatb@adp.fr

Téléphone: 0687221632

Télécopieur: 01

Adresse internet: <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

Adresse URL pour l'échange d'informations: <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

Profil de l'acheteur: <https://fournisseurs.aeroportsdeparis.fr>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Judiciaire de Paris ou Greffe du Tribunal de Paris

Numéro d'enregistrement: 5555

Adresse postale: 29-45 Avenue de la Porte de Clichy

Ville: PARIS

Code postal: 75017

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: tj-paris@justice.fr

Téléphone: 01 44 32 51 51

Télécopieur: 01

Adresse internet: <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr>

Adresse URL pour l'échange d'informations: <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation qui traite les offres

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0000

Nom officiel: Publications Office of the European Union

Numéro d'enregistrement: PUBL

Ville: Luxembourg

Code postal: 2417

Subdivision pays (NUTS): Luxembourg (LU000)

Pays: Luxembourg

Adresse électronique: ted@publications.europa.eu

Téléphone: +352 29291

Adresse internet: <https://op.europa.eu>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 9b41a1e7-f4fe-47db-82b7-ca4b56b51a47 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 17

Date d'envoi de l'avis: 19/05/2026 15:28:17 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 349551-2026

Numéro de publication au JO S: 97/2026

Date de publication: 21/05/2026